

## Diplôme National du Brevet (DNB) Résultats provisoires (juin) session 2019

👏 En 2019, la réussite au brevet atteint 88.2%, soit un résultat semblable à la session précédente (très légère baisse de 0.3 point). Quatre admis sur cinq obtiennent une mention. Les modalités d'attribution du brevet ainsi que les barèmes de cette année, sont les mêmes que ceux de la session 2018.

Les épreuves écrites du brevet 2019 se sont tenues dans des circonstances particulières. Initialement prévues les 27 et 28 juin 2019, elles ont été reportées aux 1er et 2 juillet suite à un épisode de canicule. Ce report a eu pour effet d'augmenter considérablement le nombre de candidats susceptibles de se présenter à la session de septembre. Alors qu'ils n'excédaient pas une quarantaine les années précédentes, ils sont environ 520 pour cette session.

### Le barème des écrits

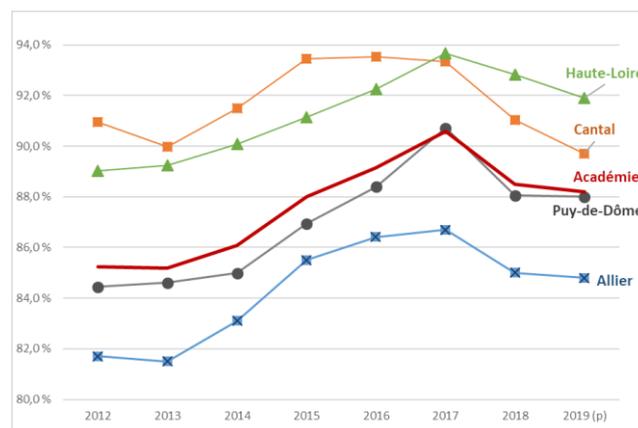
Le brevet évalue les connaissances et compétences à la fin du collège. 9 candidats sur 10 se présentent en série générale, contre 1 sur 10 en série professionnelle. Pour les candidats scolarisés en 3<sup>e</sup>, les résultats en cours de formation sont évalués par le socle commun sur 400 points, auxquels s'ajoutent les épreuves terminales sur 400 points également (écrits de français, mathématiques,

sciences, histoire-géographie-enseignement moral et civique, et soutenance orale). Comme pour la session passée, les écrits de français et mathématiques sont évalués sur 100 points, ce qui équilibre les barèmes du socle et des épreuves terminales.

	Diplôme national du brevet session 2019 - résultats provisoires									Rappel session 2018
	Série générale			Série professionnelle			Ensemble			
	Présents	Admis	% Admis	Présents	Admis	% Admis	Présents	Admis	% Admis	
Allier	3 130	2 740	87,5%	448	294	65,6%	3 578	3 034	84,8%	85,0%
Cantal	1 285	1 181	91,9%	190	142	74,7%	1 475	1 323	89,7%	91,1%
Haute-Loire	2 503	2 344	93,6%	336	266	79,2%	2 839	2 610	91,9%	92,8%
Puy-de-Dôme	6 401	5 791	90,5%	697	457	65,6%	7 098	6 248	88,0%	88,0%
<b>Académie</b>	<b>13 319</b>	<b>12 056</b>	<b>90,5%</b>	<b>1 671</b>	<b>1 159</b>	<b>69,4%</b>	<b>14 990</b>	<b>13 215</b>	<b>88,2%</b>	<b>88,5%</b>
Rappel 2018			89,6%			78,1%			88,5%	

### Un taux de réussite stable

Après une baisse de 2.1 points entre les sessions de 2017 et 2018, le taux de réussite dans l'académie en 2019 est stable : près de 15 000 candidats se sont présentés et 13 200 ont été admis, soit un taux de réussite de 88.2 % (résultat provisoire) proche des 88.5 % de la session passée. La réussite en série générale augmente de 0.9 point et celle en série professionnelle baisse de 8.7 points (NB : la tendance nationale sera connue ultérieurement après délibération de l'ensemble des jurys académiques).



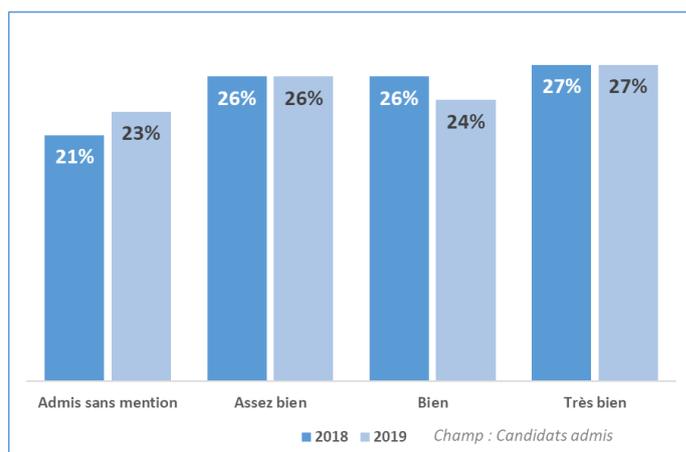
2019 (p) : résultats provisoires pour 2019

## Le taux de réussite des filles dépasse de 6.2 points celui des garçons



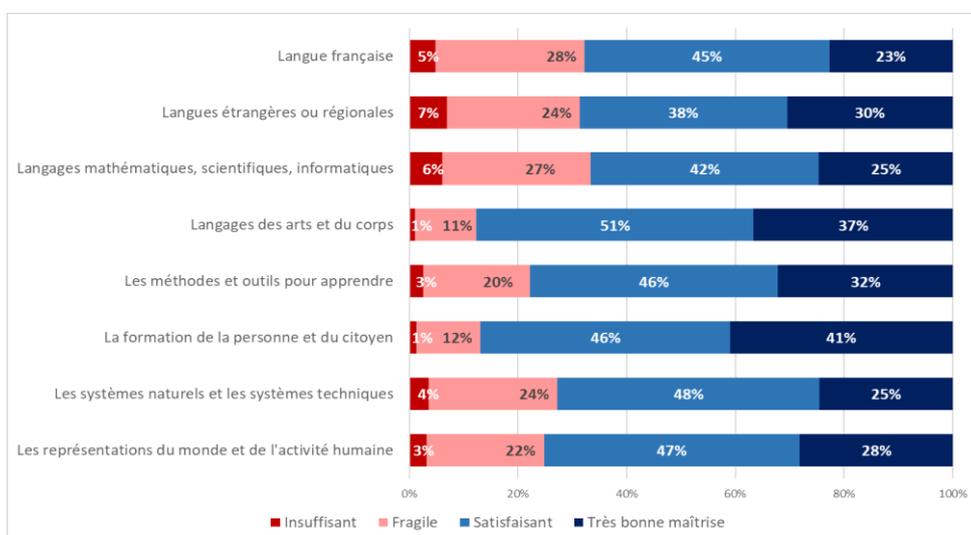
2019 (p) : résultats provisoires pour 2019

## Parmi les admis, la part de mentions reste stable et les mentions « bien » diminuent de 2 points



## Stabilité pour le socle

Pour chacune des huit composantes, un candidat de 3<sup>e</sup> obtient 10 points si sa maîtrise est insuffisante, 25 points si elle est fragile, 40 points si elle est satisfaisante et 50 points si elle est très bonne. La somme de ces points aboutit à une note au socle sur 400 points. Les niveaux de maîtrise des composantes du socle sont proches de l'an passé. Les candidats scolaires de 3<sup>e</sup> obtiennent en moyenne 310 points au socle sur 400 (contre 306 en 2018). En langue française, langues étrangères ou régionales et langages mathématiques, scientifiques, informatique, un candidat sur trois a une maîtrise insuffisante ou fragile.



## Sources, champ et définitions

Base EDECA du rectorat de Clermont-Ferrand, alimentée par la base de gestion CYCLADES (date extraction 10/07/2019). BCP. Résultats 2018 provisoires : hors session de remplacement à laquelle certains candidats sont autorisés à se présenter dans des cas très particuliers. Tout candidat : scolaires de 3<sup>e</sup> des établissements publics ou privés sous contrat de l'éducation nationale et de l'agriculture, candidats individuels, formation continue, formation à distance. Sont considérés comme présents les candidats qui ont participé à au moins une épreuve terminale.

## Pour en savoir plus

Éduscol. « Modalités d'attribution du diplôme national du brevet » [page Internet], (consultée le 06/06/2019)

<http://eduscol.education.fr/cid98239/modalites-d-attribution-du-diplome-national-du-brevet.html>

